

Publié le 24 mai 2024

Objectif neutralité carbone pour la ville de Marseille

La cité phocéenne a décroché le label « 100 villes neutres en carbone » décerné fin mars par l'Union européenne. Les premiers projets sont en cours de finalisation. Une future Sem Energies en assurera la réalisation.



Ce label a été décerné à partir d'un document rédigé à six mains entre la municipalité, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Sud, avec l'aide de 250 acteurs privés. L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. « Nous avons été la première ville française à déposer ce contrat de Ville climatique. C'est une vraie récompense du travail fourni », se félicite Fabien Perez, le président du groupe Ecologiste et Pluriel-s au sein de la majorité. Marseille est également la deuxième ville française, après Lyon, à obtenir ce label des villes neutres en carbone. Des financements pour déployer des énergies renouvelables sur les bâtiments publics (projet « Elena ») devraient arriver rapidement. Les outils seront ensuite mis en œuvre dans le cadre d'une future filiale de la société d'économie mixte (SEM) Energies, en cours de création.